

Note d'information sur les mesures pour assurer l'organisation de la PESD au Secrétariat général du Conseil (22 novembre 2000)

Légende: Suite au Conseil européen de Santa Maria da Feira des 19 et 20 juin 2000, le secrétariat général du Conseil adopte, en vue de la mise en place de structures politico-militaires permanentes liées à la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), une série de mesures concernant notamment la sécurité physique et informatique, les travaux d'aménagement d'un nouveau bâtiment et la planification des besoins en personnel.

Source: Note d'information du Secrétariat général du Conseil aux Comité des représentants permanents/Conseil. Objet: PESD: mesures pour en assurer l'organisation et la mise en oeuvre au Secrétariat général du Conseil, 13708/00, CAB 12. Bruxelles: Conseil de l'Union européenne, 27.11.2000. 2 p.

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/00/st13/13708f0.pdf>.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_d_information_sur_les_mesures_pour_assurer_l_organisation_de_la_pesd_au_secretariat_general_du_conseil_22_novembre_2000-fr-fa5ef421-3d06-40c5-a9ba-eb031731f65e.html

Date de dernière mise à jour: 06/09/2012

Note d'information du Secrétariat général du Conseil au Comité des représentants permanents/Conseil (22 novembre 2000)

PESD: mesures pour en assurer l'organisation et la mise en œuvre au Secrétariat général du Conseil

1. À la lumière du mandat donné par le Conseil européen de Feira en vue du renforcement de la PESD, en particulier pour ce qui est de la mise en place, dès que possible après le Conseil européen de Nice, de structures politiques et militaires permanentes, le Secrétariat général du Conseil (SGC) a progressé dans un certain nombre de domaines (sécurité, bâtiment, besoins en personnel) afin de pourvoir à l'organisation et à l'infrastructure nécessaires à ces structures.

2. En matière de **sécurité**, la situation est la suivante :

- Des accords de sécurité intérimaires entre l'OTAN et le SGC ont été conclus le 26 juillet 2000 par un échange de lettres signées par les secrétaires généraux de l'une et l'autre organisation ; ces accords sont pleinement opérationnels et des documents classifiés ont été échangés entre les deux organisations.

- En septembre 2000, le SGC a présenté un projet de « règlement de sécurité du Conseil ». Des progrès considérables sur ce texte ont été réalisés dans le cadre du Groupe Antici, agissant sur mandat du Coreper. Ce règlement définira les principes de base et les normes minimales en matière de sécurité et couvrira des domaines tels que l'organisation de la sécurité au SGC, la classification des documents, l'habilitation du personnel, la sécurité physique et informatique. Ces principes et normes constitueront une condition préalable à la conclusion d'un accord de sécurité permanent avec l'OTAN. Les travaux sur ce texte devraient aboutir sous la présidence française, et son adoption officielle devrait intervenir en janvier 2001.

- Les travaux progressent également en vue d'une « décision-cadre » (dont un projet a été présenté par le SGC) ayant pour objet de sanctionner pénalement la violation du secret dans le domaine de la PESD. Il appartient désormais aux délégations de prendre position au sujet de cet instrument et de décider s'il convient qu'un ou plusieurs États membres prennent une initiative officielle en ce sens.

- Un « plan de sécurité » est progressivement mis en œuvre au SGC ; les premières mesures prises à cet égard sont : le renforcement et la réorganisation du bureau de sécurité (redéfinition de ses missions, mise en place de nouvelles unités spécialisées), évaluation et renforcement des mesures de sécurité physique; création d'une unité « sécurité des systèmes d'information » (INFOSEC) placée sous l'autorité directe du Secrétaire général/Haut Représentant et du Secrétaire général adjoint.

3. Bâtiment Kortenbergh :

- Compte tenu du mandat donné au Secrétaire général par le Conseil le 20 mars 2000, le SGC a signé en juillet 2000 le bail du nouveau bâtiment (Kortenbergh 150 et 158) qui doit abriter les services, tant militaires que civils liés à la PESD. Des études de projet ont commencé en juillet 2000 et sont maintenant achevées. La plupart des procédures d'appel d'offre sont elles aussi terminées (sauf pour quelques sous-traitants) et les travaux d'aménagement ont commencé au début du mois de novembre.

- La fin des travaux est prévue pour mars 2001, mais la date exacte de la réception du bâtiment ne sera connue qu'ultérieurement. Le SGC prévoit actuellement d'y emménager aux alentours de Pâques 2001.

- Les besoins et les caractéristiques en matière de sécurité ont été définis avec l'aide d'experts (militaires et civils) des États membres et d'un consultant habilité de l'OTAN, spécialiste des questions de sécurité. Des consultations informelles ont lieu entre les bureaux de sécurité du SGC et de l'OTAN.

- Les estimations de coût actuelles ne dépassent pas les enveloppes allouées par les budgets 2000 et 2001.

4. Besoins en personnel pour les fonctions politico-militaires :

- Au terme d'une analyse des fonctions à assurer dans le domaine politico-militaire et des compétences qu'elles requièrent, le SGC a estimé qu'une quarantaine de postes A étaient nécessaires pour l'accomplissement des tâches précitées. La structure politico- militaire ferait partie de la direction générale E (Relations économiques extérieures – PESC) et serait placée sous l'autorité de son directeur général, lui-même assisté d'un directeur général adjoint qui serait responsable des trois directions couvrant les domaines suivants : affaires politiques, opérations et exercices, autres instruments de l'action extérieure. Les besoins en personnel seraient couverts par des fonctionnaires en place, des échanges avec les États membres, des experts nationaux détachés et de nouveaux recrutements. Des postes supplémentaires à différents grades, y compris à haut niveau, seront nécessaires.
- Du personnel administratif appartenant à la catégorie B (et éventuellement à la catégorie C) sera également nécessaire, notamment pour couvrir les besoins liés au bâtiment Kortenberg et à la sécurité informatique.
- Un budget supplémentaire et rectificatif sera présenté à cet effet au début de l'an prochain. Il contiendra une description détaillée des besoins évoqués ci-dessus.
- Les procédures applicables pour mettre en œuvre les actions visées ci-dessus seront engagées prochainement et devraient être terminées dans le courant du premier semestre de 2001.